

Décision

Générale

colonial

Décision n° 671 accordant une subvention de 20.000 francs Djibouti à l'Académie des Sciences coloniales .

n° 671

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 juillet 1951

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1951

Date du numéro
1 août 1951

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de vlng-fc mille francs Djibouti (20.000 fr.) est accordée à l'Académie des Sciences coloniales, pour couvrir une partie des frais d'impression et d'expédition de son bulletin mensuel. Cette dépense est imputable au chapitre XIV, art. 5, § I du Budget local, exercice 1951.